

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
25 novembre 2021

Date d'affichage
25 novembre 2021

Objet de la Délibération

Séance du 2 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le deux décembre à seize heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Jean-Pierre PIC, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Philippe SIONNET

*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical le règlement existant au niveau de la cantine scolaire.

Suite à une réunion affaire scolaire il propose de modifier le règlement de la façon suivante :

- Ne pas accepter les enfants qui ne sont pas encore propres.
- Tarif pour un enfant qui apporte son repas suite à la mise en place d'un PAI.

Le nouveau règlement est annexé à la présente délibération.

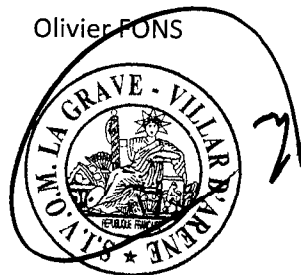
Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour modifier le règlement de cantine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20211202-68_2021-DE
Reçu le 08/12/2021
Publié le 08/12/2021